
MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE

Accompagnement SI et de Réalisations Techniques pour la DSI de
SATT AQUITAINE

N° DE MARCHE

(à compléter par le pouvoir adjudicateur)

2	4	N	P	0	1	P	I	/	S	I
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

À RENSEIGNER

Important : Les candidats sont informés que l'information aux candidats non retenus (rejet de la candidature ou rejet de l'offre) pourra être effectuée par voie dématérialisée sous la forme d'un courrier signé électroniquement, ce quelle que soit la modalité de remise des plis par le candidat, au moyen du profil acheteur : <http://ast-innovations.com/marches-publics/>

Aussi, il est précisé que les candidats doivent obligatoirement renseigner ci-après une adresse de messagerie électronique valide à laquelle seront envoyés ces courriers :

@

Cette adresse est également susceptible d'être utilisée pour une éventuelle notification du marché par voie électronique, que l'offre retenue soit électronique ou papier.

: Siège social
: Bâtiment A31, 3ème étage
: 351 cours de la Libération
: 33405 TALENCE Cedex
: Tél. : 05 33 51 43 00

: Établissement secondaire
: Avenue de l'Université - BP 81121
: 64011 PAU Cedex
: Tél. : 05 40 17 52 92

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

POUVOIR ADJUDICATEUR :

SATT AQUITAINE
351, cours de la Libération
Bâtiment A31 – 3^{ème} étage
33405 TALENCE Cedex

Ci-après Aquitaine Science Transfert

ADRESSE DE CORRESPONDANCE :

AQUITAINE SCIENCE TRANSFERT
351, cours de la Libération
Bâtiment A31 – 3^{ème} étage
33405 TALENCE Cedex

OBJET DU MARCHÉ :

Le présent appel d'offre concerne la recherche d'un Directeur des Systèmes d'Information en Temps Partagé (DSI-TP) qui sera le garant du bon fonctionnement du SI de la SATT AQUITAINE.

MODE DE PASSATION ET FORME DE MARCHÉ :

Marché public passé en procédure adaptée, en application de l'article L2123-1 du décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 ;

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES :

17/05/2024 A 12H00

: Siège social
: Bâtiment A31, 3^{ème} étage
: 351 cours de la Libération
: 33405 TALENCE Cedex
: Tél. : 05 33 51 43 00

: Établissement secondaire
: Avenue de l'Université - BP 81121
: 64011 PAU Cedex
: Tél. : 05 40 17 52 92

SOMMAIRE

N° DE MARCHÉ.....	1
ARTICLE 1. PARTIES CONTRACTANTES.....	4
ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ	4
ARTICLE 3. FORME DU MARCHÉ ET DU CONTRAT	4
ARTICLE 4. DUREE DU MARCHÉ	5
ARTICLE 5. CONFIDENTIALITE	5
ARTICLE 6. DESCRIPTION DE L'ETUDE	5
ARTICLE 7. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ	8
ARTICLE 8. MODALITES D'EXECUTION.....	9
ARTICLE 9. PRIX.....	9
ARTICLE 10. MODALITES DE REGLEMENT DES COMPTES.....	9
ARTICLE 11. DEROGATIONS AU C.C.A.G	10
ARTICLE 12. LITIGES.....	11

: Siège social
: Bâtiment A31, 3ème étage
: 351 cours de la Libération
: 33405 TALENCE Cedex
: Tél. : 05 33 51 43 00

: Établissement secondaire
: Avenue de l'Université - BP 81121
: 64011 PAU Cedex
: Tél. : 05 40 17 52 92



AQUITAINE SCIENCE TRANSFERT

Accélérateur d'innovations

ARTICLE 1. PARTIES CONTRACTANTES

1. 1. LE REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Aquitaine Science Transfert est représentée par sa Présidente, Mme Maylis CHUSSEAU.

1. 2. LE TITULAIRE

Les attributaires du marché seront désignés ci-après comme les titulaires.

Dans le cadre d'une réponse par co-traitance, celle-ci doit être uniquement en groupement solidaire, chaque membre étant engagé à hauteur de la réalisation complète du marché.

ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ

2. 1. OBJET DU MARCHÉ

Le présent appel d'offre concerne la recherche d'un Directeur des Systèmes d'Information en Temps Partagé (DSI-TP) qui sera le garant du bon fonctionnement du SI de la SATT AQUITAINE.

2. 2. NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE (CPV) :

72000000-5 : Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, Internet et appui.

ARTICLE 3. FORME DU MARCHÉ ET DU CONTRAT

Marché public passé en procédure adaptée, en application de l'article L2123-1 du décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 ;

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier.

Un bon de commande sera attribué au titulaire du présent accord-cadre.

Le bon de commande précisera :

- Le nom ou la raison sociale du titulaire ;
- La date et le numéro du marché ;
- La date et le numéro du bon de commande ;
- La nature et la description des prestations commandées ;
- Les délais de livraison (date de début et de fin) ;
- Les lieux d'exécution des services ;
- Le montant du bon de commande.

: Siège social
: Bâtiment A31, 3ème étage
: 351 cours de la Libération
: 33405 TALENCE Cedex
: Tél. : 05 33 51 43 00

: Établissement secondaire
: Avenue de l'Université - BP 81121
: 64011 PAU Cedex
: Tél. : 05 40 17 52 92

www.ast-innovations.com

SATT Aquitaine SAS au capital de 1 000 000 d'euros - RCS Bordeaux 753 027 663 - TVA FR46 753 027 663

Seul le bon de commande signé par le représentant du pouvoir adjudicateur pourra être honoré par le titulaire.

ARTICLE 4. DUREE DU MARCHE

Le présent marché est conclu pour une durée d'un an reconductible deux fois de manière tacite. La durée totale du marché ne pourra excéder trois ans.

Le titulaire ne pourra refuser sa reconduction.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire le marché. La non-reconduction du marché sera notifiée au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception au minimum 1 mois avant la date anniversaire du marché.

ARTICLE 5. CONFIDENTIALITE

Le candidat est tenu par une obligation de confidentialité et de ce fait s'engage à ne pas diffuser ou laisser diffuser à un tiers tous les documents, supports, plus généralement toutes informations qui pourront lui être communiquées par AST au titre du projet ou auxquelles il aura accès et notamment le présent cahier des charges et ses documents annexes.

Le candidat s'engage à prendre toutes les dispositions pour que ses salariés et sous-traitants traitent les informations conformément à l'engagement de confidentialité.

Le candidat s'engage à respecter cette clause de confidentialité pendant toute la durée de l'appel d'offre et pendant trois (3) ans à l'issue de la procédure d'appel d'offre, que le candidat soit retenu ou non.

En cas de violation de cette obligation de confidentialité le candidat verra sa responsabilité tant pénale que civile engagée

ARTICLE 6. DESCRIPTION DE L'ETUDE

6. 1. LES BESOINS – CADRE DE LA MISSION

Maintien en conditions opérationnelles

Le Directeur des Systèmes d'Information en Temps Partagé (DSI-TP) sera le garant du bon fonctionnement du SI.

: Siège social
: Bâtiment A31, 3ème étage
: 351 cours de la Libération
: 33405 TALENCE Cedex
: Tél. : 05 33 51 43 00

: Établissement secondaire
: Avenue de l'Université - BP 81121
: 64011 PAU Cedex
: Tél. : 05 40 17 52 92

Accélérateur d'innovations

Il devra donc s'appuyer sur l'infrastructure existante hébergée et infogérée ainsi que les différents prestataires sous contrat. Un informaticien en poste (en charge du développement et du support utilisateur) sera également le relai local pour les gestes de proximité.

Le DSI-TP devra planifier et superviser le bon déroulement des différentes maintenances, évolutions ou remplacements.

Il aura pour mission de définir ces projets, identifier et choisir les prestataires, puis de superviser la conduite vers le succès de ces projets.

- Sécurité

La composante cybersécurité sera bien évidemment essentielle dans la mission.

Le DSI-TP devra assurer une veille sur ce domaine, mesurer les risques et les menaces, définir les solutions à mettre en œuvre.

Ces solutions devront ensuite être défendues, budgétées, mise en place et monitorées afin d'en valider l'efficacité et la pertinence.

La sécurité passant avant tout par les utilisateurs, le DSI-TP devra être pédagogue et rassembleur afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux bonnes pratiques qu'il aura défini et qui auront été validées par le Codir.

- Applicatif

La mission du DSI TP consistera à assurer et maintenir l'adéquation de l'architecture du SI aux besoins d'évolution des applications demandées et pilotées par les métiers.

- Encadrement / Supervision

Le DSI-TP devra accompagner l'activité du Développeur Informatique. Sa principale mission concerne l'ERP, cependant il est le relai local pour de nombreuses actions tant auprès des utilisateurs que pour des interventions planifiées avec différents prestataires.

De plus, le DSI-TP devra le faire monter en compétence selon les différents projets et évolutions des SI (transfert de ses propres compétences, participations aux projets, formations...).

Le DSI devra piloter le développement de l'outil métier de la société (Si-Nergy) en lien avec le développeur et les fonctions métier de la société

- Gouvernance

Le DSI-TP devra également se positionner sur un niveau stratégique, il sera un facilitateur pour les métiers.

Il organisera et animera des réunions périodiques avec les différentes directions au regard des actualités du SI et des besoins métiers et de leurs tendances.

: Siège social
: Bâtiment A31, 3ème étage
: 351 cours de la Libération
: 33405 TALENCE Cedex
: Tél. : 05 33 51 43 00

: Établissement secondaire
: Avenue de l'Université - BP 81121
: 64011 PAU Cedex
: Tél. : 05 40 17 52 92

Dans le cadre de la mission, un point sera également fréquemment organisé (toutes les deux semaines idéalement) avec le pilote de la prestation.

Dans cette composante de gouvernance, le DSI-TP aura aussi la responsabilité de rédiger, corédiger ou de faire rédiger les différentes politiques et plans nécessaires (Politique de Sécurité des SI, Plan de Continuité d'Activité, Plan de Reprise d'Activité, ...). Le DSI-TP assurera aussi la supervision de bonne application de ces éléments .

6. 2. CRITERES D'EXECUTION

Les critères d'exécution de la mission sont les suivants :

- La mission se déroulera en temps partagé à hauteur d'une journée par semaine en moyenne sur l'année.
- Le DSI-TP proposé devra faire partie d'une structure encadrante, suivi notamment par un Manager de mission.
- Cette structure permettra notamment au DSI d'avoir accès à un réseau d'échange avec d'autres DSI sur des problématiques communes et de la connaissance de l'état de l'art.
- Le DSI-TP devra disposer (par lui-même ou par la structure) d'un réseau actif de partenaires permettant un sourcing efficace dans le cadre des procédures d'achats.
- Le titulaire du marché devra mettre à disposition un DSI-TP expérimenté (min. 15 ans d'expérience sur des fonctions similaires).
- Le DSI proposé devra non seulement se positionner sur les composantes techniques de la mission concernant l'infrastructure et les applicatifs, mais aussi et surtout sur les aspects gouvernance et pilotage stratégique de la DSI.
- Néanmoins, une bonne connaissance infrastructure (virtualisation, sauvegarde, segmentation réseau, firewall, Active Directory, M365, ...) est nécessaire pour la gestion des différents projets à venir.
- Une bonne connaissance cybersécurité est également une composante essentielle (recommandations ANSSI, ISOs 27001/27005, NIS1/NIS2).
- Selon les nécessités, le temps consacré pourra être flottant sur la semaine pour s'adapter aux priorités.
- Cependant, il est impératif que le DSI-TP soit également disponible en cas d'urgence par email / téléphone / SMS en dehors des jours dédiés à son intervention (à l'exclusion bien sûr des périodes de congés). Il est également possible qu'à titre exceptionnel une intervention soit nécessaire en plus du temps hebdomadaire imparti.
- Dans le cadre de la mission, le DSI-TP organisera mensuellement un Comité de Pilotage. Ces réunions ont pour objectifs d'assurer le suivi du déroulement de la mission, de procéder à des reporting, de recadrer les missions et les priorités des projets à mener. Lors de ces COPIL mensuels, il est attendu que le Manager de mission du DSI soit également physiquement présent.
- Le DSI-TP mis à disposition devra faire preuve d'une forte adaptabilité, de qualités humaines, managériales et relationnelles ainsi qu'une capacité d'écoute et de conseil.

- Il devra avoir la capacité de s'imprégner rapidement de l'environnement et du contexte de travail afin de proposer et mettre en œuvre des solutions opérationnelles et pérennes dans les meilleurs délais.
- En cas d'absence ou d'indisponibilité du DSI-TP mis à disposition, le Manager de mission doit proposer un DSI-TP en remplacement sous un délai qui ne peut dépasser 8 jours calendaires, dont les compétences, l'expérience et le profil doivent être égaux.
- En cas de changement de DSI en cours de mission, le candidat proposé ne prendra ses fonctions que sous réserve de la validation de sa candidature par la direction.

ARTICLE 7. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Le marché est constitué des documents contractuels énumérés ci-après par ordre de priorité décroissante :

- L'Acte d'Engagement et ses annexes fournies par le candidat ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières TIC/PI (CCAP) ;
- Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), daté et signé dont l'exemplaire original conservé dans les archives de Aquitaine Science Transfert fait seule foi ;
- Un mémoire technique détaillé du candidat
- L'offre tarifaire détaillée du candidat ;
- Le prix de chaque partie (frais de déplacements inclus) et indication du temps passé prévu
- La qualification des professionnels appartenant à l'équipe désignée pour la réalisation de la prestation confiée ;
- La présentation de la structure professionnelle et un descriptif des domaines dans lesquels le candidat s'est particulièrement spécialisé (domaines techniques, références professionnelles, liste de réalisations probantes, etc.) ;

Le mémoire technique du candidat décrivant notamment les conditions d'utilisation et de distribution des livrables. En cas de contradiction entre les clauses des différents documents contractuels du marché, la clause à retenir est celle figurant sur le document de priorité supérieure

ARTICLE 8. MODALITES D'EXECUTION

Le présent contrat est un contrat avec obligation de moyens. Néanmoins la mise à disposition du livrable est une obligation de résultat pour le titulaire. Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français.

Le Directeur Administratif et Financier du pouvoir adjudicateur est l'interlocuteur du titulaire pour la réalisation des prestations faisant l'objet du présent marché :

AQUITAINE SCIENCE TRANSFERT
351, cours de la Libération
Bâtiment A31 – 3ème étage
33405 TALENCE Cedex

Il communiquera aux titulaires le nom de la personne chargée du suivi de l'exécution des prestations lors de la notification du marché.

ARTICLE 9. PRIX

Les prix du présent marché seront traités à prix unitaires. Le marché est conclu en euros.

Les prix du présent contrat sont établis selon les conditions économiques en vigueur au mois de la date limite de dépôt des offres telle que fixée au Règlement de la Consultation (mois M0).

Les prix constitutifs de l'offre sont fermes sur toute la durée du marché.

ARTICLE 10. MODALITES DE REGLEMENT DES COMPTES

Lorsque le titulaire remet au pouvoir adjudicateur une demande de paiement, il y joint les pièces nécessaires à la justification du paiement.

La demande de paiement est datée. Elle mentionne les références du marché et du bon de commande.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Le nom ou la raison sociale du titulaire ;
- Le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou des métiers ;
- Le cas échéant, le numéro de SIREN ou de SIRET ;
- Le numéro du compte bancaire ou postal ;
- Le numéro du marché ;
- Le numéro du bon de commande ;
- La date d'exécution des prestations ;
- La nature des prestations exécutées ;
- Le montant hors taxe des prestations en question ;

: Siège social
: Bâtiment A31, 3ème étage
: 351 cours de la Libération
: 33405 TALENCE Cedex
: Tél. : 05 33 51 43 00

: Établissement secondaire
: Avenue de l'Université - BP 81121
: 64011 PAU Cedex
: Tél. : 05 40 17 52 92

- Le cas échéant, la mention des précomptes, retenues et escomptes ;
- Le taux et le montant de la TVA ;
- Le montant total des prestations livrées ou exécutées ;
- La date de facturation.

Les factures et autres demandes de paiement devront parvenir exclusivement à l'adresse suivante :

SATT AQUITAINE
A l'attention du service comptabilité
351 cours de la libération
BAT A31 – 3ème étage
33405 TALENCE CEDEX
comptabilité@ast-innovations.com

Le paiement s'effectuera par virement bancaire.

Le délai global de paiement est de trente (30) jours à compter de la date de réception de la demande de paiement par le représentant du pouvoir adjudicateur (ou de la date d'exécution des prestations lorsque cette date est postérieure à la date de réception de la demande de paiement).

ARTICLE 11. DEROGATIONS AU C.C.A.G

Application des dispositions du C.C.A.G-FCS sauf clause contradictoire intégrée dans le présent C.C.P.

: Siège social
: Bâtiment A31, 3ème étage
: 351 cours de la Libération
: 33405 TALENCE Cedex
: Tél. : 05 33 51 43 00

: Établissement secondaire
: Avenue de l'Université - BP 81121
: 64011 PAU Cedex
: Tél. : 05 40 17 52 92

Les litiges éventuels sont réglés par les lois et règlements du droit français. Tout litige pouvant intervenir au cours de l'exécution du marché et ne pouvant être traité à l'amiable sera de la compétence du Tribunal administratif de Bordeaux 9, rue Tastet, 33000 Bordeaux.

Les litiges pouvant naître de l'exécution du marché seront soumis aux chapitre 6 du CCAP-FCS .

Les décisions peuvent, après un recours administratif préalable obligatoire, faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois qui suit la décision prise sur recours administratif. Cette décision sera déférée au tribunal administratif de Bordeaux par un recours de plein contentieux ouvert aux parties en cas de contestation dans l'exécution du marché.

Le candidat dont l'offre a été rejetée peut saisir le juge des référés par le biais d'un référé précontractuel (article L551-1 CJA) avant la signature du contrat ou sous 31 jours à compter de la notification du marché, par le biais d'un référé contractuel (L551-13 CJA) ou enfin exercer un recours de plein contentieux dans les deux mois suivant l'attribution. Ce recours peut être assorti le cas échéant d'un référé suspension (L521-1 CJA).

A

Le

Le titulaire

: Siège social
: Bâtiment A31, 3ème étage
: 351 cours de la Libération
: 33405 TALENCE Cedex
: Tél. : 05 33 51 43 00

: Établissement secondaire
: Avenue de l'Université - BP 81121
: 64011 PAU Cedex
: Tél. : 05 40 17 52 92